



Accusé de réception en préfecture	
062-216200407-20250407-2025-60-STDB-DE	
Numéro de l'acte	2025-60 STDB
Date de réception en préfecture	10/04/2025
Nature de l'acte	Deliberation
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

QUESTION N°2025-60

ENVIRONNEMENT : DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

RAPPORTEUR :

Monsieur Francis PRED'HOMME

Conseiller délégué, Espaces verts & naturels – Protection de la biodiversité

Le conseil municipal,

Considérant que le Frelon Asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes, que sur la biodiversité.

Considérant que la présence du Frelon Asiatique et son développement rapide sur le territoire de la commune sont avérés et que le coût de la destruction d'un nid peut être onéreux.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PARTICIPE financièrement aux frais de destruction des nids de Frelons Asiatiques comme suit :

- Les bénéficiaires de l'aide seront les habitants de la commune, un justificatif de domicile pourra être demandé. Les nids de frelons asiatiques devront être situés sur le domaine privatif.
- Un référent mairie sera désigné et une adresse mail sera créée biodiversite@ville-arques.fr pour le signalement de nids de frelons asiatiques en activité.
- En cas de confirmation d'un nid de frelons asiatiques, le référent mairie transmettra au demandeur une liste d'entreprises professionnelles ayant signé au préalable une charte de bonnes pratiques avec la mairie.
- Le demandeur devra signer une convention de prise en charge partielle de destruction de nids de frelons asiatiques avec la mairie pour une durée d'un an en respectant les conditions. Il nous donnera un RIB pour les modalités de paiement et recevra un exemplaire de la convention signée.
- Le montant de l'aide sera de 50 % pour les prestations inférieures ou égales à 100 euros TTC correspondant aux nids primaires les premiers de la saison. Au-delà de 100 euros TTC, le plafond de l'aide versée sera de 100 euros pour le traitement des nids secondaires sans le retrait du nid. 1 piège sélectif type Japeprode sera offert pour tout traitement avec retrait du nid.
- Le référent mairie remplira une fiche de suivi de destruction d'un nid de frelons asiatiques pour s'assurer de la bonne exécution et le classera dans les pièces justificatives pour l'aide financière. Le demandeur devra payer la facture de l'intervention à l'entreprise une fois la prestation réalisée.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

Affiché le 08 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.

- La collectivité procédera au versement de l'aide financière sur présentation de la facture acquittée adressée sur l'adresse électronique biodiversite@ville-arques.fr pour que le demandeur puisse recevoir le montant défini.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

ARTICLE 3 : IMPUTE la dépense au budget 2025 et suivant

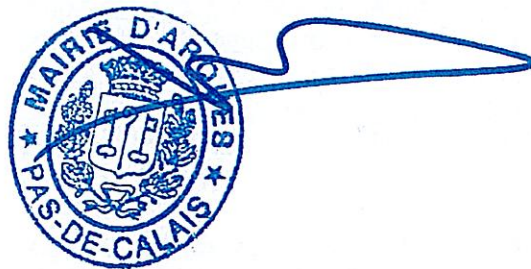
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 07 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Thierry MERCIER

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le et publication ou
10 AVR. 2025
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

Affiché le 08 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.